

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Matane

Septembre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Matane s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu à la Commission le 26 juin 1998. Un comité d'experts dirigé par une commissaire de la CEEC l'a analysé. La visite de l'établissement n'a pu être effectuée que les 22, 23 et 24 mars 2000², en raison de problèmes reliés aux négociations de travail dans les collèges. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Cégep, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, des coordonnateurs de département et programme ainsi que des étudiants⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep et il donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose enfin les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite au Cégep.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par la commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité visiteur était composé de M^{me} Mireille Bissonnette, professeure de français au Cégep de Sainte-Foy, de M^{me} Nicole Tremblay, conseillère pédagogique au Collège de Limoilou et de M. Bernard Demers, professeur à la Télé-Université du Québec. Il était assisté de M. Claude Marchand, agent de recherche à la Commission, qui agissait comme secrétaire. M^{me} Chantal Bouchard, agente de recherche stagiaire à la Commission, assistait aux rencontres comme observatrice.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe d'anglais regroupant 24 étudiants de 2^e et surtout de 3^e année provenant des programmes préuniversitaires et de six programmes techniques différents.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Matane est un établissement d'enseignement collégial public offrant les programmes préuniversitaires et une dizaine de programmes techniques. Il accueille environ 770 étudiants à l'enseignement ordinaire dont plus de 70 % en formation technique.

Fruit d'une réflexion collective de l'ensemble du personnel du Cégep, le projet éducatif, adopté en 1995, privilégie trois axes de développement de la formation fondamentale : la communication et la maîtrise de la langue, la pensée autonome et le sens des responsabilités. Ce projet inspire l'exercice des responsabilités et les activités des instances et personnes du Cégep. Les trois axes constituent des habiletés qui sont développées dans l'enseignement, notamment dans les cours de la formation générale.

Un grand nombre d'étudiants inscrits à l'enseignement ordinaire, soit environ 700 d'entre eux, ont suivi au moins un cours de la formation générale au cours de l'année 1996-1997. Le Collège compte 21 professeurs en formation générale dont neuf enseignent en Français, cinq en Philosophie, quatre en Éducation physique et trois en Anglais. Pour tous les programmes, la séquence des différents ensembles des disciplines de la formation générale *commune* et *propre* respecte le cheminement suggéré dans le devis ministériel.

En formation *complémentaire*, le Cégep offre des cours dans les cinq domaines proposés par le Ministère : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique, art et esthétique. En raison de sa taille, le Cégep a opté pour l'hétérogénéité des groupes-classe en formation *propre*.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche a été confiée à un comité d'autoévaluation coordonné par un conseiller pédagogique qui a notamment organisé les réunions, les rencontres de groupes et les rencontres individuelles et qui a dirigé la rédaction du rapport d'évaluation. Ce comité était composé des quatre coordonnateurs de département en formation générale, de deux professeurs représentant respectivement les secteurs préuniversitaire et technique, de quatre étudiants, du registraire, de l'aide pédagogique individuel, de l'adjointe à la Direction des études et du directeur des études.

Après s'être approprié les critères proposés par la CEEC, le comité s'est fixé un plan de travail et un échéancier. Il a validé les outils de cueillette de données, analysé et interprété les données, identifié des actions à entreprendre au besoin. Les constats ont été soumis à tous les groupes internes concernés avant la rédaction finale du rapport.

L'opinion des étudiants a été recueillie au moyen du questionnaire suggéré par la Commission, auquel le Collège a ajouté une section sur la connaissance et l'utilisation des mesures et services d'aide. Le questionnaire fut administré à un échantillon de 70 étudiants sur les 200 finissants en 1996-1997. Un second questionnaire a été administré à une vingtaine d'étudiants qui avaient répondu au premier; il comportait des questions ouvertes destinées à approfondir certains sujets tels le respect des plans de cours, la pertinence et l'adaptation des méthodes pédagogiques, la rigueur et l'équité de l'évaluation des apprentissages, l'utilisation des services d'aide, la qualité, la quantité et l'accessibilité des ressources matérielles et documentaires, l'appréciation globale de la formation générale.

La collecte de données auprès des professeurs s'est effectuée à partir d'un tableau de correspondance entre les critères et sous-critères et les questions adressées aux étudiants. Presque tous les professeurs ont été rencontrés en entrevue sur une dizaine de sujets touchant le vécu de l'enseignement : les changements apportés par les nouveaux devis et l'approche par compétences, les méthodes pédagogiques, les travaux exigés des étudiants, l'évaluation des apprentissages, les activités de perfectionnement et de recherche, les ressources, la gestion, la réussite des étudiants, les mesures d'aide à leur disposition et les recommandations pour améliorer leur réussite. Ils ont été consultés sur les analyses et conclusions de chaque partie du rapport. Cette participation leur a permis de s'approprier les principales problématiques, en particulier les aspects pédagogiques, et de proposer la réalisation d'actions appropriées pour résoudre des problèmes identifiés. Les professeurs ont également été consultés, comme toutes les instances et personnes concernées, sur la

démarche d'évaluation. Cette consultation permettra au Collège d'apporter au besoin des améliorations à son processus d'évaluation.

Le rapport d'évaluation a été produit par le conseiller pédagogique en collaboration avec les responsables de la coordination départementale en formation générale et les membres du comité institutionnel. Bien écrit, ce rapport présente une analyse rigoureuse qui débouche sur des actions concrètes destinées à améliorer, le cas échéant, l'un ou l'autre aspect de la formation générale. Dans l'ensemble, il traduit fidèlement la situation de chaque discipline. Le rapport a été diffusé auprès de tous les professeurs de la formation générale et auprès de toutes les instances du Cégep. Les professeurs de la formation spécifique ont notamment pu en prendre connaissance. Les actions envisagées ont été inscrites dans un Plan d'action triennal de la formation générale. Ce plan identifie les moyens, les instances ou personnes responsables et l'échéancier de réalisation de chaque action identifiée par discipline.

La Commission souligne dans l'ensemble la qualité de la démarche d'évaluation, en particulier la composition du comité d'autoévaluation dont la diversité a permis d'enrichir les discussions et de faciliter la participation des instances et groupes concernés, notamment les représentants des programmes d'études. Cette qualité repose également sur l'engagement des professeurs de la formation générale dans cette démarche, sur la participation des instances et personnes concernées, sur la rigueur de l'analyse et surtout le souci de proposer des actions susceptibles d'améliorer l'un ou l'autre aspect, sur la clarté et la précision du rapport et du plan d'action conséquent, et enfin sur le souci d'évaluer le processus suivi dans le but de l'améliorer au besoin.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Une animation pédagogique à l'aide d'un guide destiné aux professeurs facilite l'intégration du projet éducatif dans l'enseignement. En formation générale, les trois axes de la formation fondamentale sont intégrés dans les plans de cours de toutes les disciplines. Ainsi, la communication et la maîtrise de la langue, la pensée autonome et le sens des responsabilités réfèrent à des habiletés et attitudes qui sont reliées aux objectifs et aux activités d'apprentissage de chacun des cours. Dans les plans de cours, ces axes sont présentés sous forme d'objectifs d'apprentissage à atteindre.

En Philosophie, la formation fondamentale fait partie du contenu d'enseignement. Dans le cours *Éthique et politique*, par exemple, le contenu et la démarche éthicologique (qui concerne la problématique et l'engagement par rapport à l'agir personnel, social et politique) établissent des liens avec chacun des éléments de compétence du cours. En Français, les trois axes de la formation fondamentale inspirent le contenu de l'enseignement et ils se manifestent par les travaux et activités réalisés par les étudiants : analyse de texte, rédaction, présentation orale, travail en équipe, etc. En Anglais, des liens sont établis, au niveau de chacun des cours, entre les trois axes et les éléments de compétence et l'équipe de professeurs travaille à approfondir cette intégration, notamment en privilégiant davantage l'axe de la communication. L'Éducation physique privilégie le développement du sens des responsabilités et les cours complémentaires, analysés par le Collège, insistent surtout sur le jugement critique et l'autonomie de pensée.

La Commission souligne la qualité du projet éducatif, les liens établis avec les intentions éducatives de la formation générale dans chaque discipline et les actions réalisées pour favoriser son intégration et son actualisation dans les activités d'apprentissage. Elle considère que cette intégration du projet éducatif en formation générale constitue un point fort qui favorise la qualité de sa cohérence.

Les groupes étant hétérogènes, l'adaptation de la formation *propre* aux programmes d'études se réalise surtout par le sujet des travaux donnés aux étudiants. En Philosophie, l'étudiant peut traiter une question éthique reliée à son centre d'intérêt à partir d'une banque de questions établie avec les équipes-programmes. En Français, le cours *Communication* permet à l'étudiant de produire des textes informatifs (textes écrits et exposés oraux) en lien avec son programme d'études⁵. En Anglais, l'étudiant effectue une recherche qui l'amène à constituer un portfolio de textes, documents et articles spécialisés ainsi qu'un lexique technique en lien avec son champ d'études; cette recherche est prise en compte dans les productions écrites et orales de l'épreuve finale.

Au-delà de cette adaptation des cours de la formation *propre*, la Commission souligne les liens établis avec les programmes pour situer l'Anglais dans les programmes d'études. Elle note l'intention du Département de philosophie de réaliser une démarche analogue de concertation visant à développer des stratégies communes à l'ensemble des programmes concernant la méthode de traitement des concepts et de résolution de problèmes.

Le contenu des activités d'apprentissage facilite dans l'ensemble l'atteinte des objectifs et des standards des cours de la formation *propre* et *complémentaire*. Ce contenu suit généralement de près les devis ministériels proposés. L'évaluation formative permet à l'étudiant de se situer par rapport à l'atteinte des objectifs et standards. En formation *complémentaire*, les grilles d'analyse des projets de cours attachent une grande importance aux liens de cohérence entre les activités d'apprentissage proposées et les objectifs à atteindre; cette cohérence est démontrée dans les cours *Explorer et comprendre l'univers* et *Cinéma québécois* analysés par le Collège. Un lien de cohérence est également établi entre les activités et les objectifs d'apprentissage reliés à la formation fondamentale.

5. En fonction de ses intérêts, il peut suivre aussi le cours *Expression et littérature* qui respecte les éléments essentiels du devis ministériel du cours de formation *propre* en français. Axé sur l'analyse ou la création de textes théâtraux et sur la présentation d'une pièce de théâtre, ce cours établit des liens avec une activité parascolaire. Il intègre également les trois axes de la formation fondamentale.

Les méthodes pédagogiques

L'exposé informel (qui permet une interaction avec les étudiants), l'exposé magistral, les exercices dirigés ou supervisés par le professeur et les tables ou groupes de discussion constituent les méthodes pédagogiques les plus fréquemment utilisées. Les activités réalisées à l'aide de documents audiovisuels et le travail en équipe (surtout en Anglais et en Éducation physique) sont également très utilisés. Dans l'ensemble, les étudiants sont satisfaits des méthodes pédagogiques et ils estiment qu'elles sont bien adaptées aux cours.

Dans chaque discipline, les professeurs se concertent pour adapter leurs méthodes aux objectifs et aux standards et pour développer des activités pédagogiques variées et stimulantes pour capter l'intérêt des étudiants. En Philosophie, ils ont développé des méthodes d'apprentissage coopératif (où l'étudiant est plus actif dans son apprentissage) et ils utilisent des méthodes dynamiques comme la simulation de débats philosophiques et de tables rondes de discussion sur des thèmes d'actualité. En Français, les efforts ont porté surtout sur le développement d'approches plus ludiques stimulant la créativité des étudiants, notamment la création littéraire (poèmes, pamphlets, critiques, etc.), les jeux de rôle, les jeux de société (Les grands esprits), les ateliers d'écriture. Ils échangent avec leurs collègues de philosophie sur l'emploi de textes (par exemple la chanson) ou de méthodes de discussion (par exemple la critique de sujets d'actualité). La Commission souligne la créativité déployée pour susciter la participation et l'intérêt des étudiants envers ces disciplines.

En Anglais, les professeurs utilisent également l'approche de l'apprentissage coopératif et ils emploient des méthodes dynamiques tels la simulation, le jeu de rôle, les tables de discussion. En Éducation physique, on utilise surtout l'exposé et la démonstration ainsi que l'accompagnement individualisé de l'étudiant (fiches d'observation et d'entraînement, suivi du programme ou projet d'activités); les professeurs sont à la recherche de méthodes susceptibles de mieux favoriser l'atteinte des objectifs.

En formation *propre*, les professeurs de philosophie et de français, en particulier, considèrent que la formation de groupes-classe hétérogènes constitue une richesse pédagogique qui permet aux étudiants d'élargir et d'échanger leurs points de vue avec ceux d'autres programmes. Ils emploient des stratégies pédagogiques (débats, exposés oraux suivis de discussions...) qui favorisent ces échanges entre les étudiants.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Le mécanisme d'approbation des plans de cours dans chaque département, la concertation entre les professeurs qui donnent le même cours et l'existence de plans cadres communs garantissent l'équivalence des exigences de travail demandées aux étudiants. Dans l'ensemble, les étudiants estiment que la quantité de travail exigée en dehors des cours correspond à ce qui est annoncé dans les plans de cours. La Commission note le souci des équipes de professeurs d'assurer l'équivalence des exigences de travail.

Les exigences suivent de près les devis ministériels et les travaux et exercices sont en lien avec les objectifs et standards des cours. Les activités d'évaluation formative et les exercices en Philosophie, en Français et en Anglais favorisent la maîtrise des éléments de compétence et préparent adéquatement les étudiants à l'examen final de chaque cours. Les étudiants confirment que les examens et les travaux demandés sont en lien avec les objectifs des cours et qu'ils sont utiles pour favoriser les apprentissages. L'appréciation est plus mitigée concernant cette utilité des travaux en Éducation physique. Le Collège reconnaît que les liens entre les aspects théoriques et pratiques (surtout dans l'ensemble 1), les consignes et les exigences pour les programmes d'entraînement (dans les ensembles 2 et 3) devraient être précisés. La Commission estime que le rôle de l'autoévaluation par l'étudiant et la validation de ses efforts pour atteindre la compétence finale devraient être clarifiés et améliorés. Elle *suggère* au Collège de poursuivre les travaux amorcés en Éducation physique concernant la pertinence des travaux exigés pour favoriser les apprentissages et de resserrer en conséquence les instruments d'évaluation nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs conformément aux standards établis.

L'évaluation des apprentissages

Les critères pour le choix des modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont déterminés par les équipes de professeurs. Ils insistent notamment sur l'importance de l'évaluation formative et sur l'utilisation d'instruments permettant à l'étudiant d'expliquer, de justifier et de valider autant les résultats que la démarche d'apprentissage.

L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) est vérifiée en particulier lors de l'approbation des plans de cours. Ces derniers sont analysés en référence à la PIEA, au guide de rédaction du plan de cours et à la grille d'acceptation des plans de cours. Cette responsabilité départementale est complétée par une vérification par la Direction des études d'un échantillon de 20 % des plans de cours. Il n'existe pas

toutefois de grille commune d'approbation des plans de cours, chaque département utilisant sa propre grille de référence à la PIEA.

Pour leur part, les étudiants estiment que les diverses évaluations correspondent à ce qui est annoncé dans les plans de cours. Dans l'ensemble, ils sont également satisfaits de la rigueur et de l'équité de l'évaluation de leurs apprentissages. Ils considèrent notamment que les examens couvrent les aspects importants de la matière et que la valeur des notes accordées aux travaux est proportionnelle à la somme de travail exigée.

Dans les cours qu'elle a évalués plus en profondeur, la Commission considère que dans l'ensemble, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages permettent de garantir l'atteinte des objectifs conformément aux standards établis. En Philosophie (cours 340-ENC-03 de la formation *propre*), toutes les évaluations mesurent clairement l'atteinte des objectifs et elles sont accompagnées de consignes précises et d'une grille d'évaluation détaillée. Il en est de même en Anglais (cours 604-101-03), où les évaluations écrites et orales mesurent correctement l'atteinte des objectifs. En Français (cours 601-103-04), l'évaluation des objectifs est également appropriée bien que les activités d'évaluation formative pourraient être précisées de même que la contribution des travaux pratiques (15 % de la note en 1997 et 30 % en 1999) à l'atteinte des objectifs. En Éducation physique (cours 109-120-02), les quatre objectifs sont évalués, mais deux éléments importants de la compétence visée (*se fixer des objectifs* et *évaluer l'atteinte de ses objectifs*) devraient compter pour plus de 20 % de la note finale; des éléments de l'évaluation devront être revus en fonction des modifications apportées, le cas échéant, aux travaux et exigences déterminés pour atteindre les objectifs, comme l'a suggéré la Commission.

Les épreuves synthèses de programmes

Les balises générales qui guident l'élaboration des épreuves synthèses comportent la prise en compte des principales habiletés développées dans les ensembles de la formation générale. Basées sur le profil de sortie du diplômé, elles intègrent les trois axes de la formation fondamentale qui recourent la majorité des intentions éducatives de la formation générale. Même si elle varie selon les programmes, cette intégration des habiletés de la formation générale est relativement avancée dans la majorité des programmes, notamment pour l'argumentation, la résolution de problèmes et l'éthique relevant de la Philosophie, pour l'expression écrite et orale en Français et en Anglais et pour l'autodiagnostic et la prise en charge de sa démarche en Éducation physique. Cette prise en compte touche le plus souvent non seulement le contenu, par exemple la production d'un texte montrant les

capacités de maîtrise de la langue, de l'analyse, de l'esprit critique et de l'argumentation, mais aussi les instruments permettant de les évaluer.

Les professeurs de la formation générale ont participé aux travaux d'élaboration des profils de sortie. Il sont étroitement associés aux travaux d'élaboration des épreuves synthèses de chaque programme, notamment en commentant les éléments des épreuves qui relèvent de leur compétence. La Commission des études valide les projets lorsqu'ils comportent suffisamment d'éléments associés à la formation générale. La Commission souligne l'importance accordée à la formation générale dans les épreuves synthèses et la qualité des moyens mis en œuvre pour en faciliter l'intégration.

La mise en œuvre des aspects pédagogiques de la formation générale est particulièrement bien réussie. Sa cohérence est assurée en grande partie par l'existence d'un projet éducatif intégrateur qui favorise la réalisation d'activités d'apprentissage axées sur l'atteinte des objectifs. Cette réussite s'exprime également par l'utilisation de méthodes pédagogiques variées et dynamiques, par la qualité des plans de cours et de l'évaluation des apprentissages et par une intégration relativement avancée dans les épreuves synthèses de programmes. Les efforts doivent se poursuivre pour parfaire l'appropriation des devis de la formation générale renouvelée en Éducation physique.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Le Cégep a organisé plusieurs activités de perfectionnement qui ont facilité l'implantation de la formation générale, en particulier des ateliers sur le renouveau, des activités Performa et des journées pédagogiques. Les professeurs ont bénéficié également d'activités données par les conseillers pédagogiques sur des thèmes importants touchant notamment l'appropriation des nouveaux devis, l'approche par compétences, la production de plans cadres et de plans de cours, les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, les concepts et stratégies sur l'intégration et le transfert des apprentissages.

Quelques travaux de recherche en pédagogie ont été menés en comités interdisciplinaires et disciplinaires notamment sur l'approche par compétences (devis, plans de cours, évaluation des apprentissages), les habiletés génériques à transférer dans la formation spécifique, les stratégies pédagogiques pour intégrer les NTIC (Intranet et internet expérimentés par des professeurs de philosophie), un guide de présentation des travaux des étudiants et un référentiel pour la dissertation explicative (développés en français), l'intégration des axes de la formation fondamentale en formation générale et dans les programmes d'études (développée par des professeurs de philosophie).

Le Cégep dispose d'un plan de perfectionnement et les professeurs sont satisfaits des possibilités de perfectionnement offertes. La Commission l'invite à examiner les besoins de perfectionnement en pédagogie pour les professeurs d'éducation physique qui souhaitent améliorer leurs méthodes pédagogiques.

Dans l'ensemble, les ressources matérielles, didactiques et documentaires sont appropriées et elles facilitent l'atteinte des objectifs de la formation générale. Malgré un contexte budgétaire difficile, le Cégep a su gérer ses ressources avec efficacité et répondre aux nouveaux besoins : rafraîchissement des collections documentaires, achats de cédéroms, équipement d'un laboratoire de langues moderne, utilisation optimale des équipements sportifs. Les efforts ont porté surtout sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en particulier l'amélioration de l'accès à Internet et le développement d'un réseau intranet. Les professeurs et les étudiants sont généralement satisfaits des ressources mises à leur disposition. La Commission souligne les efforts du Collège pour utiliser ces ressources de façon optimale dans l'enseignement et pour orienter leur développement dans une perspective d'amélioration constante de la pédagogie.

La gestion

La Direction des études a assumé le leadership de l'implantation de la formation générale renouvelée. Le processus de gestion a privilégié la création de comités de travail, groupes de tâches ou équipes de travail regroupant les professeurs, conseillers pédagogiques et cadres concernés. Le leadership pédagogique et les liens entre les diverses instances et personnes ont favorisé une implantation harmonieuse et efficace du nouveau.

Les travaux interdisciplinaires, notamment sur l'appropriation des nouveaux devis et de l'approche par compétences, sur le développement d'outils communs (canevas de plan cadre de cours, outils d'évaluation des apprentissages), sur l'intégration de la formation fondamentale (projet éducatif), permettent le développement d'une vision commune et

partagée de la formation générale. Cette vision se réalise également par des échanges entre les départements et comités de disciplines et avec les équipes-programmes de la formation spécifique. Les professeurs de la formation générale ont produit un document synthèse présentant les habiletés transférables à l'ensemble des programmes. Ceux de chaque discipline ont participé activement à l'élaboration des profils de sortie et des épreuves synthèses de programmes. La Commission souligne la qualité du leadership pédagogique, bien partagé et assumé par les départements et équipes de professeurs, qui a favorisé une représentation unifiée de la formation générale et son intégration dans les programmes d'études.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Dans l'ensemble, les taux de réussite des cours de 1996-1997 sont satisfaisants et ils se comparent à ceux obtenus dans le réseau collégial. Ceux des deux années antérieures sont toutefois inférieurs et surtout beaucoup plus faibles dans certains cours. En Français, les taux sont moins élevés que ceux du réseau, déjà faibles, dans le cours de mise à niveau (environ 30 % de réussite) et le cours de l'ensemble 1 (56,4 % et 27,2 %) donnés aux sessions d'hiver 1994 et 1995. En Philosophie (46,8 % pour le 1^{er} cours en 1995) et en Éducation physique (48,3 % et 58,5 % pour le cours 102 ou 103 en 1994 et 1995), les taux ont également été plus faibles aux trimestres d'hiver. En Anglais, les taux sont particulièrement faibles pour les cours 104 (55,3 %) et 101 (53,1 %) à l'automne 1994. Plusieurs des taux mentionnés ci-haut présentent des écarts de plus de 20 % avec les résultats obtenus dans le réseau. Enfin, la variation des taux, selon les trimestres et les années est plus accentuée à Matane que dans le réseau. Ces résultats mériteraient une analyse approfondie afin d'en connaître les causes et d'y apporter les correctifs appropriés. Par ailleurs, le taux de réussite à l'Épreuve uniforme de français est généralement comparable à celui des collèges du réseau.

La formation générale prise isolément est peu significative dans le retard à la diplomation des étudiants de la cohorte de l'automne 1994, puisqu'elle retarde 7,9 % d'entre eux dans l'ensemble des programmes. La proportion de finissants auxquels il manque à la fois au moins un cours de la formation générale et un cours de la formation spécifique atteint en

moyenne 34,5 %. Pour les programmes préuniversitaires, les taux de diplomation se comparent à ceux obtenus dans les collèges du réseau. Ces taux sont plus faibles et variables selon les programmes en formation technique. Les causes de ce retard à la diplomation devraient être examinées.

Le Cégep ne dispose pas d'un système d'information intégré permettant d'effectuer un suivi systématique et serré des résultats des étudiants. En outre, il n'a pas développé une capacité d'analyse des données en provenance de sources externes afin de détecter les problèmes et de proposer des solutions. La Commission considère que cette lacune doit être corrigée le plus rapidement possible.

Elle recommande en conséquence au Cégep de se doter d'outils performants de suivi de la réussite et du cheminement scolaire des étudiants et de prendre les moyens appropriés pour développer son expertise d'analyse des résultats fournis par ces outils.

La Commission estime que le développement envisagé du système d'information sur les programmes d'études constitue un bon point de départ pour améliorer le suivi du cheminement scolaire des étudiants.

L'encadrement des étudiants

Pour favoriser la réussite de leurs cours de la formation générale, les étudiants ont accès en particulier aux mesures et services suivants : les cours de mise à niveau en français et en anglais; les centres d'aide en français (encadrement par deux professeurs et par des pairs-aidants) et en anglais (12 ateliers par semaine donnés par une monitrice qui y est également disponible cinq heures par semaine); le centre d'activité physique qui offre à l'étudiant des activités reliées à ses cours d'éducation physique; les services de l'aide pédagogique individuel qui travaille étroitement avec les professeurs; les projets d'encadrement destinés surtout aux élèves à risque en première année et touchant des difficultés reliées au programme et aussi aux habiletés génériques, notamment dans les ateliers sur les volets didactique et méthodologique; le bulletin de mi-session qui permet à l'étudiant de faire le point et aux intervenants, dont le professeur, de lui apporter une aide ponctuelle; l'encadrement offert à la bibliothèque pour soutenir la recherche et les travaux des étudiants.

Les étudiants connaissent les mesures et services à leur disposition et ceux qui les ont utilisés s'en montrent généralement satisfaits. Toutefois, comme le montre le rapport, ces services ne sont pas beaucoup utilisés, notamment par ceux qui en auraient le plus besoin. La Commission note l'intention du Collège de prescrire formellement aux étudiants en difficulté des ateliers spécifiques aux lacunes identifiées (par exemple dans le bulletin de mi-session) dans le cadre des projets d'encadrement. Elle invite le Collège à adopter une approche plus incitative concernant l'utilisation des autres mesures et services offerts, à resserrer les exigences de réussite des étudiants inscrits à ces mesures et à effectuer un suivi plus rigoureux des effets sur leur réussite.

Conclusion

La Commission estime que le Cégep de Matane donne une formation générale de qualité. Cette qualité est assurée principalement par un projet éducatif mobilisateur et intégrateur; un leadership pédagogique qui favorise le développement d'une vision commune et partagée de la formation générale et son intégration dans les programmes d'études; une équipe de professeurs dynamiques qui appliquent des méthodes pédagogiques variées et qui travaillent à l'amélioration continue de leur enseignement; une gestion efficace favorisant l'utilisation optimale de ressources matérielles, didactiques et documentaires ainsi que d'équipements sportifs de qualité.

Malgré une amélioration au cours de la période évaluée, les résultats scolaires ne traduisent pas toujours la qualité de l'enseignement dispensé au Cégep. La Commission lui a donc recommandé de se doter d'outils appropriés pour mieux connaître et surtout analyser le cheminement scolaire de ses étudiants. Elle a suggéré par ailleurs l'amélioration d'un autre aspect, soit les liens entre les exigences et les objectifs en Éducation physique.

Enfin, la Commission souligne la qualité de la démarche d'autoévaluation et du rapport produit par le Cégep.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep exprime son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport. Il a entrepris plusieurs actions en réponse à la recommandation, à la suggestion et aux commentaires de la Commission.

Il a adopté un plan d'action destiné à mettre en place un système d'information intégré sur le suivi de la réussite et du cheminement scolaire des étudiants. Outre l'affectation d'une ressource professionnelle à sa réalisation, ce plan prévoit le développement et l'adaptation d'outils de cueillette appropriés, notamment des outils informatiques.

Le Cégep poursuit les travaux amorcés en éducation physique afin d'améliorer la pertinence des travaux et exercices donnés aux étudiants et l'adéquation des modes et instruments d'évaluation des apprentissages. Enfin, il a inscrit à son plan de travail des objectifs de perfectionnement en pédagogie, portant par exemple sur l'évaluation formative, pour les professeurs des quatre disciplines.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité déjà reconnue de la formation générale au Cégep de Matane. Elle souhaite être informée, au moment opportun, du résultat des travaux réalisés au regard de la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président